# CONSEIL SYNDICAL DU 26 AVRIL 2011 RESIDENCE LE PARC - L'ETANG LA VILLE

Début de la réunion à 20h dans la salle de réunion

Etaient présents : MBC, JCD, LMO, DLB, PFO, SLA, PGR, JDx, JMB

Absents excusés: NVA

MMA, invité à la demande du conseil.

Pour le syndic : JPO, OBR.

Début de la réunion à 20h dans la salle de réunion

## 1) Synthèse des procédures judiciaires en cours :

- Contestation au fonds de l'AG du 09/11/07: suite condamnation du SDC, le syndic a fait jouer sa responsabilité professionnelle: l'ensemble des frais directs et indirects liés à la procédure ont été pris en charge par le syndic.
- <u>Assignation du SDC au fonds en annulation des décisions d'AG du 30/09/08</u>: l'assemblée générale a été annulée mais les demandeurs ont été condamnés à verser des dommages et intérêts aux membres du conseil syndical assignés.
- En février 2011, les demandeurs ont fait appel du jugement.
- <u>Procédure au fonds en contestation de la grille de répartition des charges ascenseur par les</u> consorts D. :
- Le jugement de 2009 impose l'utilisation d'une nouvelle grille de répartition des charges d'ascenseur au bât. 2 Château et au SDC de verser aux époux D. le trop perçu sur les 10 dernières années de charges.
- Le SDC a fait appel du jugement et demande la suspension de l'exécution provisoire du jugement : en 2010, la cour d'appel déboute le SDC.
- Le syndic et le conseil syndical ont décidé de pourvoir la procédure en cassation : cette décision devra être confirmée par l'assemblée générale.
- Procédures au fonds en contestation des charges ascenseur intentées par les consorts H./ L/SCI
  N :
- Les 3 procédures sont réunies en une seule et le juge nomme un expert qui définit des nouvelles grilles de charges, approuvées par le juge.
- Le syndic et le conseil syndical ont décidé de faire appel : cette décision devra être confirmée par l'assemblée générale.
- <u>Procédure d'annulation de l'assemblée générale du 10/06/10 :</u> assignation demandée en septembre 2010, rédaction des conclusions en cours avec me F.
- <u>Procédures en recouvrement de charge à l'encontre de M. C.</u>: la vente judiciaire des lots est en cours (distribution du prix de vente entre les créanciers).

Confère note de synthèse adressée par le syndic

#### 2) Point sur le chauffage :

- Le syndic organisera une visite des chaufferies entre DALKIA et BEST ENERGIE pour la fin de contrat P3 actuel.
- Mise en concurrence P2 et P3 : une réunion sera prévue dans les locaux de BEST ENERGIE pour l'ouverture des plis en la présence du syndic et de la commission chauffage.

## 3) Point sur les travaux de modernisation des ascenseurs :

Le syndic demandera à OTIS une gratuité d'un trimestre suite problème entretien (visites toutes les 6 semaines qui n'a pas été réalisées sur tous les appareils).

## 4) Préparation de la prochaine assemblée générale :

- L'assemblée générale est fixée au jeudi 09/06/11, second choix le 16/06.
- Le syndic émet des réserves sur la possibilité de tenir l'AG en juin et de procéder à un émargement des convocations, compte-tenu des congés de M. D..
- Le syndic a adressé un projet de budget au conseil syndical;
- Après discussion, il est décidé :
- L'augmentation du prix du chauffage sera arrêtée à 5%.
- Le syndic modifiera le contrat P2 et P3 du chauffage.
- L'audit quinquennal des ascenseurs sera intégré au budget (mesure obligatoire par la loi De Robien).
- La commission travaux transmettra au syndic sa proposition de budget.
- <u>Préparation de l'ordre du jour :</u>
- Appel de la procédure N. / L. / H.,
- Pourvoi en cassation procédure D.,
- Réfection des allées piétonnes,
- Audit des arbres,
- Reconduction d'un contrat P3 pour le chauffage,
- Réfection des nez de balcons.
- Information sur les fenêtres non conformes et assignations des copropriétaires qui n'ont pas respecté le cahier des charges de la résidence ?.
- Demande de plusieurs copropriétaires (Mme H., M. W., M. D.).
- Compte-tenu des contestations de votes des dernières assemblées générales, il est décidé qu'un huissier sera présent lors de la prochaine assemblée générale pour attester de sa bonne tenue.

#### 5) Questions diverses :

 Le syndic rédigera un courrier à l'attention des copropriétaires du bât. 2 Château afin d'expliquer les conséquences de l'adoption d'un nouvelle grille de répartition des charges d'ascenseur et ces conséquences financières.

#### Fin de la réunion à 22h45

Compte rendu établi par le syndic et validé par le conseil syndical.

Ce compte rendu sera mis sur le site internet de la résidence.

LE PROCHAIN CONSEIL SYNDICAL EST FIXE AU LUNDI 4 JUILLET 2011 A 20H